

Inauguration du Palais Omnisports Marseille Grand-Est

**Vendredi 11 décembre 2009 à 18h
Boulevard Bonnefoy – 13010 Marseille**



« Unique en Europe, le Palais Omnisports Marseille Grand-Est est exemplaire à plus d'un titre.

Son ampleur exceptionnelle, sa technicité unique, sa dimension internationale, son implantation stratégique et surtout sa conception écologique et durable, concèdent à ce complexe, un caractère hors du commun. »

Sommaire

- I. Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est**
- II. L'inauguration et l'ouverture au public**
- III. Un complexe multisports unique en France**
- IV. Une architecture durable**
- V. En pratique : horaires et tarifs**
- VI. Marseille Grand Est : de nouveaux quartiers à vivre**
- VII. Annexes :**
 - 1- Marseille Aménagement**
 - 2- Le Cabinet Chabanne**
 - 3- L' UCPA**

I. Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est

A vos patins, rollers, skateboard et autres BMX, le Palais Omnisports Marseille Grand Est ouvre ses portes, dès le 12 décembre 2009.

Ce gigantesque pôle sportif, unique en Europe, a nécessité un investissement de plus de 44,8 millions d'euros entièrement financé par la Ville de Marseille.

Spécialement orienté vers les sports de glace et de glisse, le Palais Omnisports Marseille Grand Est abrite sur 5 étages :

- une patinoire olympique de 1 800 m2 et une seconde patinoire ludique de 1 250 m2 : la patinoire olympique compte 5 600 places en gradins voire 7400 en configuration optimale. 1 600 patineurs pourront évoluer en même temps sur les deux patinoires.
- un skate-park indoor de quatre zones d'évolution, une boutique, un restaurant et de nombreuses salles de réunion : Le skate-park offre une capacité de 1500 spectateurs et de 300 pratiquants.

Cet équipement public de loisirs de 20 700 m2 pourra également accueillir diverses manifestations sportives et culturelles sur une surface de 3000 m2, identique à celle de Paris Bercy.

La Ville de Marseille a souhaité que ce bâtiment s'inscrive dans sa démarche de développement durable. Equipé de systèmes de récupération d'énergie et de matériels peu énergivores, le Palais Omnisports Marseille Grand-Est représente une véritable prouesse technique et technologique.

110 m2 de panneaux photovoltaïques sont installés sur la façade principale orientée au Sud/Sud Est. Le bâtiment bénéficie par exemple, d'une isolation renforcée, de niveaux d'éclairéments adaptés aux différentes configurations et d'unités de production de froid dotés de variateurs et de récupérateurs de chaleur de dernière génération.

Implanté à l'Est de la Ville, au cœur du quartier en plein essor de la Capelette, à proximité du Parc du 26^{ème} Centenaire, le Palais Omnisports Marseille Grand-Est est un complexe de dimension internationale, à l'échelle des ambitions de la métropole euroméditerranéenne dynamique qu'est Marseille.

Pour son ouverture, le Palais Omnisports Marseille Grand Est accueillera les Championnats de France Elite de patinage artistique, du 17 au 20 décembre 2009.

II. L'inauguration et l'ouverture au public

L'inauguration

Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est est inauguré le vendredi 11 décembre 2009 à 18h, par Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille et Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des Sports et de la Santé, en présence de Didier GAILHAGUET, Président de la Fédération des Sports de Glace et de nombreux champions des différents sports de glace et de glisse.

Un programme festif...

... sur l'Espace Glace :

- Allocutions de Jean-Claude GAUDIN et Roselyne BACHELOT- NARQUIN sur la patinoire olympique
- Exhibition de patineurs « d'Holiday on Ice »
- Démonstration du couple de Champions du Monde de danse sur glace, Isabelle DELOBEL et Olivier SCHOENFELDER
- Présentation des différentes disciplines de sports de glace par les clubs marseillais de patinage artistique, de hockey sur glace et de curling
- Ouverture au public des patinoires olympique et ludique

- Visite exceptionnelle des Champions du Monde de danse sur glace :

Favoris pour le titre olympique dans 2 mois à Vancouver, Isabelle DELOBEL et Olivier SCHOENFELDER, champions du Monde 2008 de danse sur glace, seront présents à l'inauguration pour leur première sortie officielle à la suite de l'accouchement de la Championne. Au mois d'octobre, Isabelle DELOBEL a donné naissance à un petit garçon qui s'appelle Loïs. Depuis ils ont repris d'arrache-pied l'entraînement avec un but : l'Or Olympique !

Les Champions du Monde feront une démonstration exceptionnelle, en exécutant des mouvements de leur programme qui ne dévoileront qu'aux Jeux Olympiques de Vancouver.

Sandra SITBON du club patinage de NICE, 3e des Championnats de France ELITE l'an passé et espoir du patinage féminin français sera également présente et défendra sa place la semaine suivant l'inauguration du Palais Omnisports Marseille Grand Est.

... sur l'Espace Glisse :

- Démonstration des champions
- Présentation des différentes disciplines de sports de glisse par les clubs marseillais de roller, de skate board et de BMX
- Ouverture au public du skate-parc

Les champions à l'honneur :

- L'équipe Championne de France et Championne de Monde de roller soccer,
- Arnaud DUBOIS, Vice-Champion d'Europe de BMX en 2009 et vainqueur de la Coupe de France de BMX en 2009 et Justin FOUQUE pour le BMX
- Alex GIRAUD, Julien BENOLIEL et Medhi SALAH pour le skate
- Mike BONASSI pour le roller

L'ouverture au public

Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est ouvre ses portes au public à partir du samedi 12 décembre 2009.

Le complexe accueillera **les Championnats de France de Patinage artistique Elite, épreuve qualificative pour les Jeux Olympiques 2010 de Vancouver, du 17 au 20 décembre 2009.**

Ouvert aux spectateurs de ce premier événement sportif de niveau national, l'équipement reste également accessible au public pendant la manifestation selon les horaires suivants :

La patinoire ludique

- Lundi : fermée
- Mardi : de 20h à 20h30
- Mercredi : de 14h à 18h et de 21h à 23h30
- Jeudi : de 12h à 16h
- Vendredi : de 12h à 16h et de 21h à 00h30
- Samedi : de 14h à 00h30
- Dimanche : de 11h45 à 18h

Seule la patinoire olympique restera réservée à l'organisation des Championnats de patinage artistique.

Des journées portes ouvertures seront proposées les 25 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010, accessibles uniquement sur invitations.

Près de 4000 invitations pour l'espace Glace ou l'espace Glisse pourront être gagnées auprès de six radios partenaires (Skyrock, Radio Star, France Bleu Provence, Fun Radio, RT2, Vitamines), du 14 au 31 décembre 2009.

Pendant les vacances de fin d'années, le Palais Omnisports Marseille Grand-Est fermera exceptionnellement à 18h les 24 et 31 décembre 2009.

III- Un complexe multisports unique en France

Le Palais Omnisports Marseille Grand Est **un équipement public** destiné aussi bien au **grand public qu'aux sportifs** et composé principalement :

- pour la partie glace, d'une **patinoire sportive** et d'une **patinoire ludique**,
- pour la partie **glisse, d'aires d'acrobaties**.

Le terrain mis à disposition pour l'opération couvre une surface de **12 000 m²**, qui s'étend du boulevard Bonnefoy à l'avenue de la Capelette dans le 10^{ème} arrondissement.

Les surfaces utiles ont été estimées à **14 700 m²** au total pour l'équipement.

Dans sa totalité, le bâtiment mesure 175 m de long, 65 m de large et 30 m de hauteur.

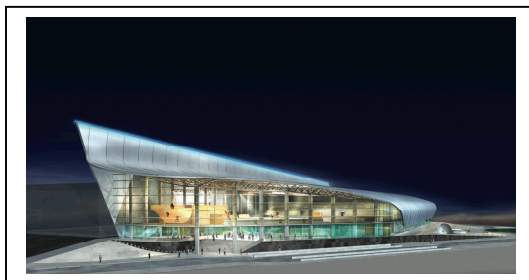
Cet équipement unique en France est le seul équipement de France à réunir dans un même bâtiment une patinoire sportive et un Skate Parc de cette dimension.

Le Palais Omnisports Marseille Grand Est est en ce sens un véritable « Temple de la Glisse » offrant une large palette de disciplines :

- sports de glace : patinage artistique, hockey sur glace, curling,
- sports de glisse urbaine : skate, roller, BMX etc.

C'est aussi la plus grande patinoire sportive de France par sa capacité d'accueil de 5600 places de spectateurs pour l'enceinte olympique.

Le Palais Omnisports Marseille Grand Est est dimensionné pour accueillir des compétitions et des événements sportifs et culturels de niveau national et international sur l'espace de la patinoire sportive, équipée d'un plancher amovible constitué d'éléments modulables isolants, restituant un espace de 1800 m² avec des gradins pour 5600 spectateurs. Il pourrait à terme accueillir des compétitions de jumping équestre et de sports collectifs.



Le Palais Omnisports Marseille Grand-Est en chiffres

- Cet équipement public de loisirs de 20 700 m2 pourra également accueillir diverses manifestations sportives et culturelles sur une surface de 3000 m2, identique à celle de Paris Bercy.

- La fréquentation maximale instantanée des patinoires est estimée à
- 1 600 patineurs (800 pour la piste principale et 800 pour la piste ludique) et 300 pratiquants pour le skate park.

- La capacité maximale pour les gradins de la patinoire sportive est de 5600 places dont 1500 rétractables en partie basse.

- La capacité des tribunes de la zone glisse est de 750 spectateurs extensible à 1500.

- Au total l'équipement pourra accueillir simultanément jusqu'à 7 400 personnes lors de grands événements.

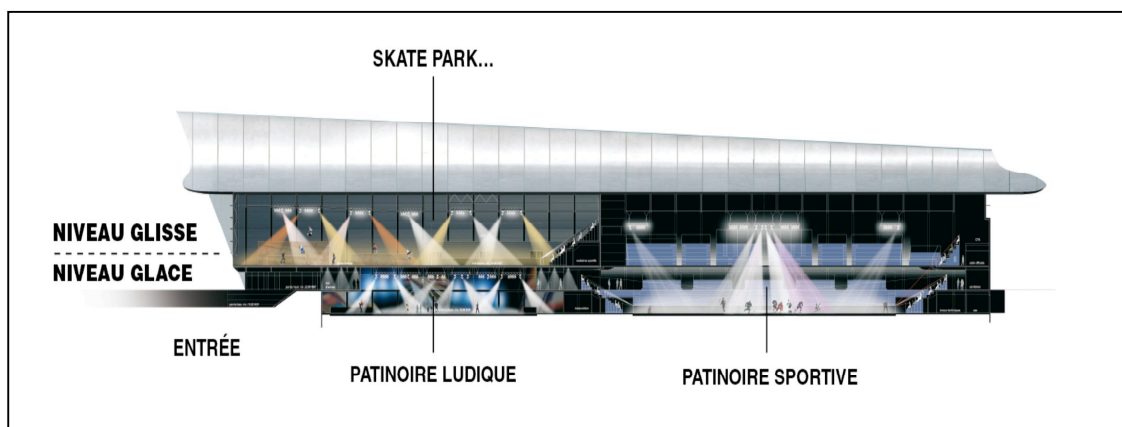
- A titre comparatif :

La Patinoire de Grenoble a une capacité de 4 200 places.

Les dix autres patinoires sportives françaises ont une capacité inférieure à 3 000 places.

- 3 niveaux, 3 ambiances

- Une patinoire olympique de 1800 m² (60m x 30 m) et une patinoire circulaire de 1250 m² (diamètre 40m pour la surface de glace).
- Ces espaces comprennent également des vestiaires du public (pratiquants loisirs), les vestiaires sportifs, les gradins et locaux annexes (compétition, techniques, matériel, personnels,...).
- Le plus grand skate-parc indoor d'Europe destiné aux Rollers, au Skate Board et au BMX.
- Cet espace est composé de 4 zones d'évolution sur un plateau de 3500 m² : rampes (big, mini,...), bacs à mousse, aire de street et zone polyvalente.
- Il comprend aussi les vestiaires (publics et sportifs) et locaux annexes.
- Les espaces communs nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement tels que la zone accueil, un restaurant, les locaux administratifs, une boutique dédiée aux sports de glisse.



1/ La patinoire sportive :

Capacité : 800 patineurs et 5600 spectateurs (dont 1500 places en gradins rétractables).

Surface : 1800 m² (Dim : 60 m x 30 m).

Elle permet d'accueillir toutes les compétitions sportives de haut niveau (national et international) dans les disciplines suivantes : patinage artistique, Hockey sur glace, Curling.

Le plancher amovible dont elle sera équipée, permettra d'ouvrir l'équipement à d'autres disciplines sportives : sports de salle (sports de combat, basket, hand-ball etc.), jumping équestre, mais aussi des spectacles et galas divers, en complémentarité avec les autres équipements municipaux comme le Dôme ou le Palais des Sports.

Elle dispose de l'ensemble des installations nécessaires pour les compétitions de haut niveau à savoir :

- des salles de préparation physique et d'échauffement réservées aux sportifs :
 - salle de musculation
 - salle de danse (patinage artistique)
 - salle de contrôle anti-dopage
 - salle de massage – kinésithérapie (4 salles attenantes aux 4 vestiaires réservés aux sportifs)
- une salle pour les arbitres
- des équipements caméras, sonorisation, régie
- loges presse et VIP
- salon de réception VIP
- espaces bar et un restaurant.

2/ Le Skate Park indoor:

Capacité : 300 pratiquants et 750 spectateurs (extensible à 1500).

Surface : 3500 m²

Espace dédié aux sports de glisse urbaine, développant 4 zones d'évolution sur un même plateau permettant la pratique du roller, du skate et du BMX.

Il est considéré actuellement comme le skate-park indoor le plus grand d'Europe.

Outre des rampes de formes diverses, son originalité réside dans la présence :

- d'un half-pipe, de 20m le long sur 4 m de hauteur,
- d'une « capsule » de 4m de diamètre (forme de bol vertical) permettant de réaliser des sauts périlleux,
- d'une rampe de lancement, d'une rampe de saut, dont la réception se fait dans un « bac à mousse » pour que les débutants progressent en toute sécurité.

3/ La patinoire ludique :

Capacité d'accueil : 800 patineurs.

Surface : 1250 m². diamètre : 40 m.

Cette patinoire est plus particulièrement destinée au grand public et aux scolaires, et est dédiée aux activités ludiques, récréatives et d'initiation - découverte du patinage.

Elle permet l'accueil simultané du public et des scolaires lorsque la patinoire sportive est réservée à l'entraînement des sportifs ou aux compétitions.

- L'Exploitation

L'exploitation a été confiée à l'U.C.P.A au titre d'un contrat de délégation de service public de 4 ans.

Les principales références du délégataire UCPA en matière d'exploitation d'installations du même type :

- **Patinoire Pailleron à PARIS** (1500 places et 500 patineurs) : contrat de délégation de service public
- **SKATE PARC de la Halle de LILLE** (3 000 m2 patinoire, aires au rollers et BMX) : contrat de délégation de service public
- **Espace Glisse PARIS XVIII ème** : 1 000 m2 de SKATE PARC
- **Espace Glisse de LYON** : Bowl
- Des patinoires saisonnières dans plus d'une vingtaine de villes de France (exploitation et animation durant les 4 mois d'hiver)

IV. Une architecture durable

Le Palais Omnisport Marseille Grand-Est est exemplaire à plus d'un titre. Son ampleur exceptionnelle, sa technicité unique, sa dimension internationale, son implantation stratégique et surtout sa conception écologique et durable, concèdent à ce complexe omnisports un caractère hors du commun.

- Le projet

A l'issue d'un **concours de Maîtrise d'œuvre** réalisé en 2004, 5 candidats (parmi 42 candidatures) ont été admis à proposer un projet. La Ville de Marseille, par délibération du **Conseil Municipal de février 2005**, a choisi de retenir le **projet de l'équipe de l'Atelier d'architecture Chabanne**.

- Une architecture acrobatique qui culmine à 27 mètres du sol

La forme originale du **Palais Omnisports Marseille Grand Est** évoque **une lame effilée de patin à glace**. La toiture lisse comme une calote glaciaire, basse vers l'est, s'élèvera vers l'ouest pour offrir une grande hauteur aux espaces d'acrobaties.

Le projet symbolise une lame de patin à glace qui culmine à 27 mètres du sol et forme la toiture métallique de l'équipement dont les courbes descendantes viennent refermer la façade Est, le long du Bd Bonnefoy et de l'Avenue de la Capelette.
Il se développe sur 5 niveaux (du R-1 au R+4) totalisant une surface hors œuvre de 20 700 m2 environ.

- Une structure métallique exceptionnelle

La structure métallique de la couverture est composée de **34 poutres treillis à inertie variable (dont 25 ont une portée de 60 m)**, qui franchissent l'espace d'un seul tenant. Quant aux poutres du plancher de la patinoire ludique, elles atteignent une portée maximale de 30 m. La répétitivité des structures métalliques sur une trame de 5,40 m et la réduction des surfaces de clos et couvert garantissent une économie maîtrisée du projet.



Quelques chiffres :

- Structure métallique :
1 500 tonnes d'acier
- Planchers collaborants :
7 860 m²

- Les intervenants

Maître d'Ouvrage :	VILLE DE MARSEILLE - Direction Générale des Services Techniques
Mandataire du Maître d'Ouvrage :	MARSEILLE AMENAGEMENT
Maître d'œuvre	
Mandataire :	Les Ateliers d'Architectes CHABANNE
Architecte associé	M. KHELIF
Bureau d'Etudes Structure :	COGECI
Bureau d'Etudes Fluides :	KATENE
Economiste de la construction :	PROCOBAT
Acousticien :	ECHOLOGOS
Etude et Synthèse technique :	B.E.S.T.
Pilotage et Coordination :	BTP CONSULT
Contrôleur Technique :	SOCOTEC

Coordonnateur sécurité et Protection de la Santé : INECO
Coordinateur des systèmes de Sécurité Incendie : COBAT
Assistant Maître d'Ouvrage Exploitation : AEMCO et ISC
Assistant Maître d'Ouvrage en glisses urbaines : RECREATION
URBAINE CONSEIL

Principales entreprises :

Lot terrassements et fondations : VALERIAN et SPIE FONDATIONS
Lot Gros-œuvre : CHAGNAUD CONSTRUCTION
Lot Structure, Charpente, Couverture, Façades et métallerie : GAGNE
Lot Génie climatique et production de glace : VIRIOT HAUTBOUT
Lot Electricité : INEO

**Le plus grand équipement de ce type construit sur le territoire national a nécessité un investissement de :
44,8 millions d'euros entièrement financé par la Ville de Marseille**

- Une conception innovante au service de l'optimisation énergétique

Dans le cadre de son Plan Climat Territorial, la Ville de Marseille a souhaité que ce bâtiment s'inscrive dans sa démarche de développement durable.

Véritable prouesse technique et technologique, le Palais Omnisports Marseille Grand Est a été conçu comme un équipement durable, entièrement axé sur l'optimisation de l'énergie et le respect de l'environnement.

Cet engagement se traduit par :

- **L'isolation et la disposition des locaux permettant de limiter les besoins en énergie :**

Les deux patinoires ont été semi-enterrées pour profiter de l'isolation naturelle du terrain et la patinoire sportive de grand volume a été implantée en partie Nord (faible rayonnement solaire) et sans partie vitrée sur l'extérieur.

L'isolation de toute l'enveloppe du bâtiment (murs et toiture) a été renforcée.

- **L'installation de systèmes de récupération d'énergie permettant de réduire de 7200 MWh les besoins en chaleur de l'équipement, soit une économie équivalente à l'énergie annuelle consommée par 310 logements en France (d'une surface de 95m²).**

L'air de la ventilation (1120 kW économisés) l'eau sanitaire et l'eau de surfacage (295 kW économisés) seront chauffés avec l'énergie récupérée et les fosses à neige utiliseront cette même source d'énergie (1120 kW économisés).

- **L'intégration de matériels performants permettant de réduire de 1520 MWh les besoins électriques de l'équipement, soit une économie équivalente à l'énergie annuelle consommée par 65 logements.**

Les machines de production de froid maintenant l'air maintenu entre 13°C et 22° C selon les zones et les deux Skids de production de glace maintenant la glace entre -10 et -5°C sont équipés de variateurs de puissance pour une consommation ajustée, soit une économie de 300 MWh électriques.

Les pompes hydrauliques comportent des variateurs de vitesse permettant une économie de 675 MWh électriques économisés.

Les centrales de traitement d'air disposent de systèmes de modulation des débits et de limitation de l'air neuf, permettant une économie de 545 MWh électriques et une récupération d'énergie de 2695 MWh économisés grâce à des échangeurs .

L'éclairage comprend 6 niveaux d'éclairement différents (de 200 à 1200 lux) pour s'adapter au plus juste, aux diverses configurations.

- **La récupération de l'énergie résiduelle permettant le chauffage de l'eau d'un bassin de piscine équivalant à 2800 MWH, soit une économie égale à l'énergie annuelle consommée par 120 logements.**

Le coût annuel de fonctionnement pour les patinoires sportives récentes (avec piste sportive et ludique) s'élève à environ 800 €/m² de glace, soit près de deux fois inférieur à celui d'un équipement aquatique similaire (avec bassin sportif et bassin ludique)/m² de plan d'eau.

Toutes ces mesures respectent les normes les plus restrictives en vigueur actuellement (RT 2000), alors même que ce type d'équipement sportif n'y est pas soumis.

Au total, ces dispositions permettent une économie de :

- 1520 MWh électrique,
- 7219 MWh thermique
- et 9 016 MWh de gaz,
- **soit 1745 tonnes d'émission de CO₂ évitées et 346 000 €HT économisés à la collectivité, équivalent à l'énergie annuelle consommée par 375 logements en France (représentant une surface de 35 600 m²).**

La consommation annuelle d'énergie pour le fonctionnement du Palais Omnisports tel qu'il est réalisé est estimée à 8.600.000 KWh (8 600 MWh).

Sans les mesures d'optimisation d'énergie exigées par la Ville de Marseille, elle aurait pu atteindre 15.800 MWH, soit près du double.

- Une façade équipée de panneaux photovoltaïques :

Equipé de systèmes de récupération d'énergie et de matériels peu énergivores, le Palais Omnisports Marseille Grand-Est également doté de 110 m² de panneaux installés sur la façade principale orientée au Sud / Sud Est.

72 modules de type Photo watt PW 1400 d'une puissance unitaire de 140 Wc (Watt-crête) garanti à hauteur de 80 % pendant 25 ans sont installés en façade

La puissance totale installée est de 10.080 Wc, garantissant à cette centrale photovoltaïque une production spécifique de 920 kWh/kWc, soit une production annuelle estimée à 9,17 MWh.

Cette production permet d'éviter l'émission de 1,1 tonne de CO₂ par an et correspond à la consommation annuelle de 3,7 foyers.



- Une infrastructure respectueuse de l'environnement (*Autorisation d'exploitation par arrêté Préfectoral du 29/06/2007*) :

Respect de l'Air :

- Seules deux chaudières à gaz (dernière génération) à bas rejet de NOx (terme générique d'oxyde d'azote : monoxyde d'azote et dioxyde d'azote) ont été installées, soit l'équivalent à une copropriété de 300 logements, sans incidence notable sur l'air ambiant.
- Les équipements les plus importants (production de glace et traitement d'air) fonctionnent à l'électricité et ne rejettent rien dans l'atmosphère ;
- Le gaz de réfrigération R134A utilisé par les machines ne contient pas de CFC (chlorofluocarbure : composés chimiques commercialement appelés Fréon) et reste sans effet sur la couche d'ozone, tout en garantissant de bonnes performances pour un coût raisonnable. De plus, il ne présente aucun risque tant pour l'exploitant que pour les usagers (même en cas d'échappement). Il est présent en quantité limitée et cantonné dans les locaux techniques (les circuits sous la glace étant constitués d'eau glycolée).

Respect de l'Eau :

- Une faible consommation d'eau a été privilégiée grâce à l'installation de chasse-d'eau à 2 vitesses, de douches à débit réduit et à la faible épaisseur de glace). ,Par ailleurs, la création d'un bassin de rétention de 800 m3 permettant de réduire l'inondabilité actuelle des voies adjacentes (Bd Bonnefoy et Av de la Capelette).

Respect du Sol :

- Le terrain initialement pollué par des métaux lourds (anciennes activités de maintenance de la SNCF) a entièrement été dépollué grâce au projet (30 000 m3 de terres traitées et évacuées).
- Une végétation de type méditerranéen (peu de consommation d'eau) et d'arbres seront plantés en lieu et place de l'ancien terrain vague.

V. En pratique : les horaires et les tarifs

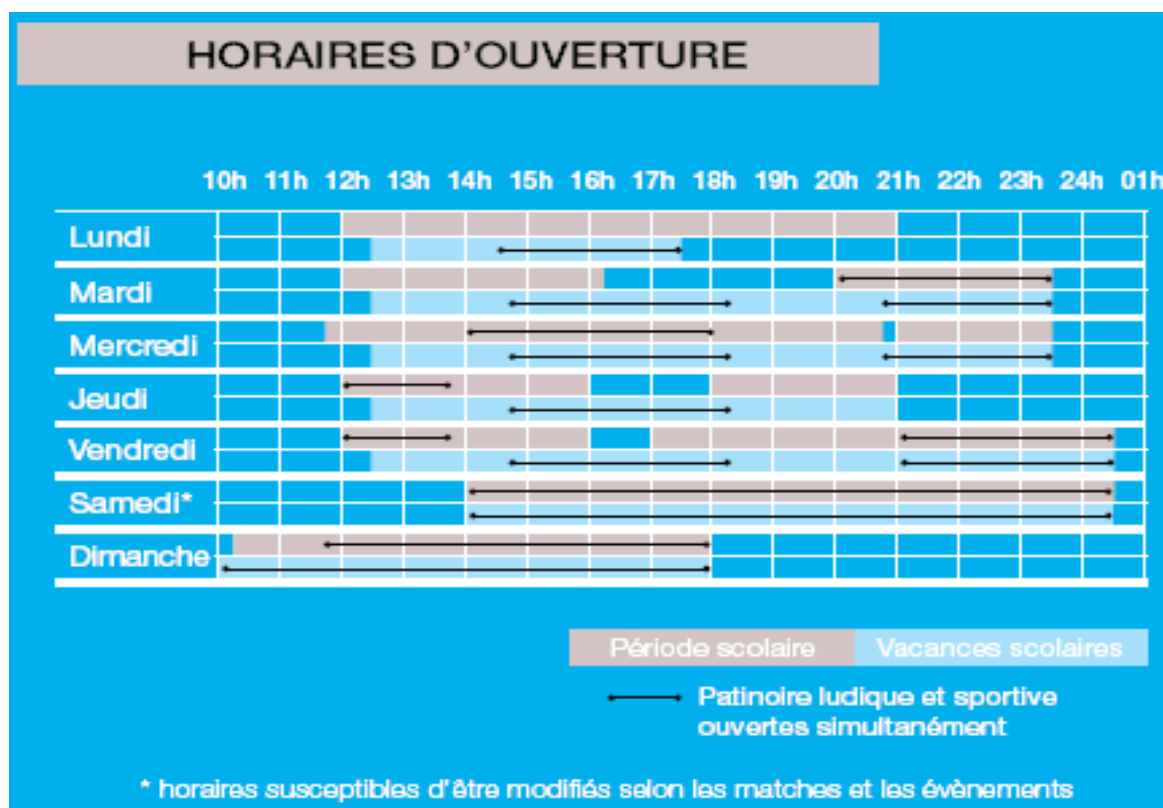
- Les horaires d'ouverture...

Le Palais de la Glisse sera ouvert toute la journée, **7 jours sur 7 et permettra d'accueillir toutes les catégories de public (les scolaires, les clubs, les associations et le grand public).**

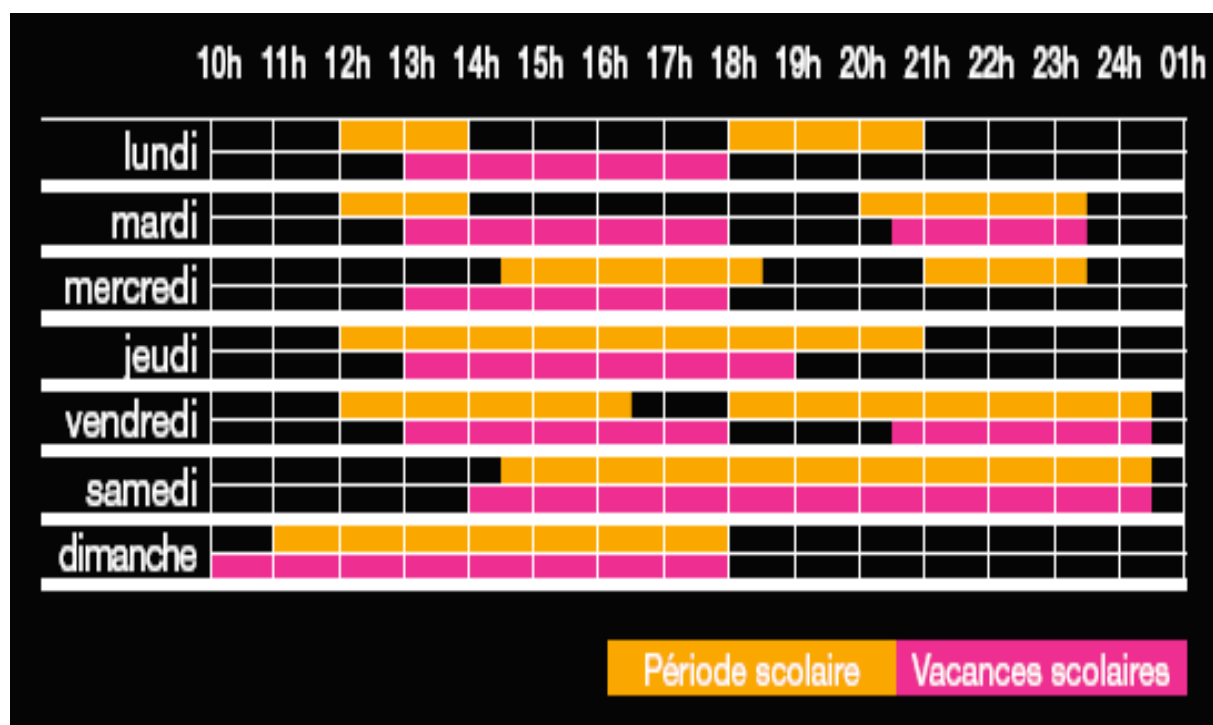
Le Palais proposera également des nocturnes pour le public, plusieurs soirs par semaine **jusqu'à 23h30 ou 00h30 le week-end.**

Pendant les vacances de fin d'années 2009, il fermera exceptionnellement à 18h les 24 et 31 décembre 2009.

... de l'Espace Glace



... de l'Espace Glisse



- Les tarifs (fournis à titre indicatif et sous réserve de modification)...

... de l'Espace Glace

TARIFS PRATIQUE LIBRE

Pour les moins de 4 ans et les plus de 65 ans, l'accès à la patinoire est gratuit, profitez-en !

ENTRÉES

	1 entrée	10 entrées	
	sans patins	sans patins	avec patins
Plein tarif	4,50 €	40 €	63 €
Tarif réduit ¹	3,80 €	32 €	54 €
Jeune moins de 16 ans	3 €	27 €	48 €
Entrée accompagnateur ²	1 €		



PASS FAMILLE

parent + enfant de - 16 ans

	Entrée	
	sans patins	avec patins
2 adultes + 1 enfant	9 €	14 €
1 adulte + 2 enfants		
Enfant supplémentaire	2,80 €	5 €

LOCATION DE MATÉRIEL

LOCATION DE MATÉRIEL

	1 location
Location casque	1 €
Location protections	1 €
Affûtage	3 €
Location patins	2,50 €

... de l'Espace Glisse

**PRATIQUE
LIBRE**

	1 entrée	10 entrées
Plein tarif	4,50 €	40 €
Tarif réduit ¹	3,80 €	32 €
Jeune moins de 16 ans	3 €	27 €
Entrée accompagnateur ²	Gratuit	

Pour les moins de 4 ans et les plus de 65 ans, l'accès au skatepark est **gratuit**, profitez-en !

**PASS
FAMILLE**

parent + enfant de -16 ans

	Entrée
2 adultes + 1 enfant	9 €
1 adulte + 2 enfants	
Enfant supplémentaire	2,80 €

¹ Bénéficiaire du tarif réduit : étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, carte familles nombreuses et enfant-famille, militaires, handicapés, guides et accompagnateurs handicapés, Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille, sur présentation d'un justificatif.

² L'entrée accompagnateur est réservée aux personnes de plus de 18 ans accompagnant un mineur (limité à 2 accompagnateurs).

	1 location	10 locations
Location de roller ou skate	3 €	27 €
Location de BMX	6 €	54 €
Location de casque	1 €	9 €
Location de protections	2 €	18 €
Kit roller ou skate, casque et protections	5 €	45 €

**LOCATION DE
MATÉRIEL**

Les informations pratiques :

L'entrée...

- Les accompagnateurs, soit toute personne majeure accompagnant un mineur, ont accès gratuitement au skate-parc mais doivent s'acquitter d'un droit d'entrée d'1€ pour la patinoire.
- Les animaux sont interdits sur l'équipement.
- L'entrée donne accès à un seul espace à la fois, soit l'Espace Glace, soit l'Espace Glisse.

... à L'Espace Glace...

- Les gants sont obligatoires et en vente aux caisses.
- Des casiers de la patinoire ludique sont disponibles à l'entrée pour déposer ses chaussures et ses affaires personnelles (aucun effet personnel n'est accepté sur la patinoire).
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés
- Les enfants peuvent utiliser les patins à partir de la pointure 24 (environ 4 ans). Pour les enfants ayant une pointure inférieure au 24, des patinettes double lames seront mises à disposition.

... à L'Espace Glisse

- Le casque et les protections sont obligatoires et disponibles à la location.
- Pour les BMX, les protèges pédales sont obligatoires et les cales pieds interdits.
- Le skate parc est composé d'espaces de pratique différenciés par niveau : débutant, intermédiaire, expert. Le débutant n'a pas accès à tous les modules du skate parc
- Certains matériels pourront être refusés par le personnel.
- Des casiers sont disponibles à l'entrée du skate-parc pour déposer ses chaussures et ses affaires personnelles (aucun effet personnel sur le skate parc).
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés.

- Le matériel

- Le prix d'entrée ne comprend pas le matériel.
- Le matériel tel que les patins, les rollers et les protections est proposé à la location. Il est également possible de venir avec son propre matériel.

- Les activités...

L'UCPA mettra en place une offre de cours encadrés à destination du grand public.
Les cours débiteront après les vacances de Noël.

L'encadrement UCPA est assuré par des moniteurs diplômés et/ou qualifiés. Ils proposent une pédagogie originale et adaptée à l'âge des pratiquants. Leur professionnalisme permet de progresser à son rythme.

Du matériel sportif récent adapté à chaque activité est mis à disposition des pratiquants.

... de l'espace Glace

PRODUITS	DEFINITION ET DESCRIPTIF	PUBLIC	DUREE SEANCE
Jardin des oursons	Parcours ludique et pédagogique qui permet à l'enfant d'explorer et de s'approprier le milieu de la glace grâce à une approche ludique et conviviale.	Enfants de 4 à 6 ans	45 min
Ecole de glace	Initiation et apprentissage des techniques de patinage, et découverte de plusieurs disciplines, selon un programme construit sur l'année. Constitution de groupes de niveaux.	Enfants et adolescents de 7 à 13 ans	45 min
Initiation et perfectionnement adultes	Découverte du milieu de la glace et des premiers apprentissages techniques. Constitution groupes de niveau.	Adultes de 18 à 77 ans	45 min
« Glisse en famille »	Animation en matinée permettant aux petits glisseurs de réaliser leurs premiers pas avec leurs parents : ateliers de découverte, aménagements ludiques de la piste (Jardin des Glaces), mises en situation, jeux...	Parents et enfants de 4 à 8 ans	45 min

ACTIVITÉS ENCADRÉES

ÉCOLE DE GLACE

	Abonnement annuel
Plein tarif	200 €
Tarif réduit ¹	180 €
Jeune moins de 16 ans	160 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (sauf pendant les vacances scolaires), comprenant 1 activité d'1 heure par semaine.

COURS A LA CARTE

	1 cours	5 cours	10 cours
Collectif	9 €	40 €	70 €
Individuel (max 2 personnes)	17 €	77 €	150 €



ACTIVITÉ EN FAMILLE

	1 cours	5 cours	10 cours
2 adultes + 1 enfant	18 €	80 €	150 €
1 adulte + 2 enfants			
Enfant supplémentaire	5 €	22 €	40 €

¹ Bénéficiaire du tarif réduit : étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, carte familles nombreuses et enfant-famille, militaires, handicapés, guides et accompagnateurs handicapés, Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille, sur présentation d'un justificatif.

² L'entrée accompagnateur est réservée aux personnes de plus de 18 ans accompagnant un mineur (limité à 2 accompagnateurs).

... de l'espace Glisse

PRODUITS	DEFINITION ET DESCRIPTIF	PUBLIC	DUREE SEANCE
Baby rouleurs	Parcours ludique et pédagogique qui permet à l'enfant d'explorer et de s'approprier la glisse en roller grâce à une approche ludique et conviviale et du matériel adapté.	Enfants de 4 à 6 ans	45 min
Ecole de roller	Initiation et perfectionnement des techniques de roller, et découverte de plusieurs spécialités, selon un programme construit sur l'année. Constitution de groupes de niveaux.	Enfants et adolescents de 7 à 17 ans	45 min
Ecole de skateboard	Initiation et perfectionnement aux techniques de skateboard. Constitution de groupes de niveaux.	Enfants et adolescents de 7 à 17 ans	45 min
Ecole de BMX	Initiation et perfectionnement aux techniques de BMX. Constitution de groupes de niveaux.	Enfants et adolescents de 7 à 17 ans	45 min

ACTIVITÉS ENCADRÉES

(location du matériel non comprise)

cours à la carte

	1 cours	5 cours	10 cours
Collectif	9 €	40 €	70 €
Individuel (max 2 personnes)	19 €	85 €	170 €

école de glisse

Abonnement annuel

Plein tarif	200 €
Tarif réduit ¹	180 €
Jeune moins de 16 ans	160 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (sauf pendant les vacances scolaires), comprenant 1 activité d'1 heure par semaine.

INFOS PRATIQUES

- Matériel fourni lors des cours ou possibilité de location pour la pratique libre (roller, skateboard, casque, genouillères, coudières, protège-poignets).
- Séparation des zones selon leurs difficultés pour progresser à son rythme et s'amuser quel que soit son niveau.

Programme prévisionnel des manifestations sportives en 2009 et 2010

En 2009 :

- du 17 au 20 décembre 2009 : Championnats de France Elite de Patinage Artistique

Prévus 2010 (sous réserve) :

- Hockey sur Glace : Championnats du Monde Junior
Matches régionaux dès septembre 2010
- Sports de Glisse : Championnats de France de Skateboard
Championnats de France de Roller
- Ligue Nationale de BASKET : Match des Champions
- Spectacles et galas (2010) : Holyday on Ice
Cirque de Moscou sur Glace...

VI. Marseille Grand Est : de nouveaux quartiers à vivre

Marseille met le Cap à l'Est

La rénovation urbaine de Marseille porte essentiellement sur trois territoires majeurs, Euroméditerranée au Nord, le Centre Ville et « Marseille Grand Est », pour désigner la multitude de projets qui émergent le long de la Vallée de l'Huveaune, de la Valentine à la Place Castellane.

Autrefois dédiés à l'industrie, les quartiers Est changent pour accueillir de nouveaux habitants attirés par une offre de logements diversifiée, des activités tertiaires et des entreprises, des espaces commerciaux et de loisirs ainsi que des équipements publics.

L'entrée Est de la ville dessert les grands établissements hospitaliers, les domaines universitaires, les principaux équipements sportifs actuels et à venir ou encore la Foire de Marseille.

Un territoire stratégique dont la restructuration se poursuit pour offrir aux Marseillais de nouveaux quartiers à vivre.

La Capelette accélère sa mutation

Autour d'équipements publics et du prolongement du Parc du XXVIème Centenaire, la Zone d'Aménagement Concertée de la Capelette dessine l'avenir du quartier.

Rue des Forges ou boulevard des Aciéries, les noms de voies sont évocateurs d'un passé aujourd'hui révolu.

La création du parc du XXVIème Centenaire, en 2001, sur les friches de la gare désaffectée du Prado, fut un signe majeur de la volonté de requalifier l'entrée Est de Marseille. Reliant les quartiers du Rouet, de Menpenti et de la Capelette, le Parc constituait « l'acte Un » du renouveau urbain de ce vaste territoire.

Successivement, le lotissement Cap Est, ses onze immeubles pour 460 logements et son groupe scolaire, sont sortis de terre à la place des anciens établissements PanoFrance et de la caserne d'Eguison à Menpenti.

La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Rouet lui a emboîté le pas. A terme, 1 200 logements neufs accueilleront les habitants du quartier et de nouvelles familles.

La troisième opération mitoyenne du Parc du XXVI^{ème} Centenaire, également confiée à « Marseille Aménagement », concerne le quartier de la Capelette ; un secteur de 75 hectares à revitaliser.

Le Pôle de Loisirs de la Capelette

Prévu sur le même site que le Palais Omnisports Marseille Grand-Est, le Pôle de Loisirs de la Capelette surmontera un parking souterrain de 1 500 places.

33 000 m² de surface, dont 25 000 m² de commerces, seront réalisés d'ici 2011. Ce projet se structure autour d'un multiplexe cinématographique de 12 salles, d'un espace restauration avec terrasses végétalisées, d'une salle de fitness, d'équipements de loisir du type bowling et spa, ainsi que de 80 commerces (enseignes culturelles et sportives, restaurants...).

L'ambition affichée par le projet est de constituer un pôle de loisirs dont la zone de chalandise dépasse le territoire marseillais. Un équipement qui ne devrait pas se contenter de limiter l'évasion commerciale vers les centres commerciaux des communes périphériques, mais attirer à Marseille une clientèle venue de l'extérieur.

IX. Annexes

Marseille Aménagement

Président : Dominique Vlasto
Directeur Général : Charles Boumendil



Une société d'économie mixte

Née en 1991 de la fusion de la Société marseillaise mixte communale d'aménagement (Somica) et de la Société anonyme d'économie mixte de la Bourse (Saiemb)

Un capital

De 6,2 millions d'euros regroupé autour de sept actionnaires : (soit présenté en texte, soit sous forme de camembert ?)

Ville de Marseille (25,26%)
Marseille Provence Métropole (25,25%)
Caisse d'Epargne (25,51%)
Caisse des dépôts et consignations (20,43%)
Dexia - Crédit local (3,07%)
Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (0,43%)
Marseille Habitat (0,05%)

Des activités

Marseille Aménagement intervient dans trois domaines :

- **l'aménagement foncier et urbain**, en tant que gestionnaire de zones d'aménagement concerté ou de lotissements ;
- **la rénovation urbaine et la restauration immobilière**, en tant qu'opérateur de la réhabilitation de centres villes anciens ;
- **la réalisation d'ouvrages**, en tant que mandataire ou assistant du maître d'ouvrage, pour le compte de personnes publiques ou privées.

Construire

Marseille Aménagement assure la réalisation d'équipements publics ou privés qu'elle poursuit jusqu'à la livraison.

Intervenant par le biais d'un mandat ou à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage, Marseille Aménagement participe au choix d'un maître d'œuvre (architecte, bureau d'étude, paysagiste ou urbaniste) puis des entreprises, au lancement de la consultation de travaux, puis au suivi des études et du chantier jusqu'à sa réception, dans le respect de prestations et de la qualité exigées, du budget et des délais.

Elle a ainsi mené à bien des réalisations aussi diverses que les facultés de droit et d'économie de la Canebière, la bibliothèque de l'Alcazar, le parc du 26^e centenaire, l'extension du cimetière des Vaudrans, l'école de Cap Est, la crèche de Sausset-les-Pins, la station d'épuration biologique de la Ciotat, ou le parking de Châteaurenard.

Aménager

Acteur direct du développement de nouveaux territoires urbains, Marseille Aménagement maîtrise et commercialise des terrains à destination d'activités ou de logements dans le cadre de Zones d'aménagement concerté.

Cette démarche, elle l'a conduite pour celles, totalement commercialisées désormais, de St-Marcel la Valbarelle, de Saumaty Séon, et des Vagues, à Marseille, ou de la plaine du Caïre à Roquefort la Bédoule.

Elle la poursuit à Château-Gombert mais aussi à La Valentine, à la Capelette, à Vallon Régny et à travers de nombreuses opérations d'aménagement au Rouet, dans le cadre du grand projet « Marseille Grand Est ». Elle conduit de même une vaste action de résorption de l'habitat insalubre à St-Mauront Gaillard et dans le quartier de Treille-Brégançon, à Roquevaire.

Marseille aménagement « pilote » également l'aménagement de la Zac de la Cascade, à St-Victoret et de « Porte Marine », à la Seyne-sur-Mer, où elle participe à la réhabilitation du quartier de la Berthe. Elle assure également une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Zac de la galerie du Parc, à Carnoux.

Restaurer

Il s'agit de « reconstruire la ville sur la ville ». Et, notamment, dans les centres-villes, victimes de paupérisation, d'insalubrité, de désaffectation commerciale et de dégradation du bâti.

Entreprise initialement à Marseille, cette activité s'est déployée aussi à la Ciotat, à Tarascon et à Roquevaire pour contribuer à la renaissance de leurs centres-villes.

L'intervention de Marseille Aménagement s'effectue selon différentes procédures :

- la Résorption de l'habitat insalubre (RHI), qui repose sur un régime spécial d'expropriation. Les immeubles font l'objet d'une réhabilitation ou d'une démolition et leurs occupants bénéficient d'un droit de relogement ;
- une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), à travers laquelle les propriétaires concernés bénéficient d'un conseil, d'aides et d'un suivi pour l'obtention de subventions auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- un Périmètre de restauration immobilière (PRI), dans lequel un conseil est apporté aux propriétaires pour le montage des opérations de réhabilitation. L'acquisition d'immeubles peut y être engagée soit à l'amiable, soit par expropriation. Les relogements nécessaires sont mis en œuvre. La revente des biens est entreprise en vue de leur restauration et de leur mise aux normes d'habitabilité ;
- un Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat, et le commerce (FISAC), afin d'en préserver ou d'en développer le tissu.

Contact Communication :

Vanina de Ravel d'Esclapon

04 88 91 91 82

v.deravel@marseilleamenagement.com

- Le Cabinet Chabanne



L'agence d'architecture **CHABANNE & partenaires** est spécialisée dans la conception **d'ouvrages publics collectifs complexes** dans les domaines du **sport, de la culture, de la santé, de l'enseignement et de la recherche**. Elle a déjà réalisé plus de **300 opérations** de ce type en France.

L'agence, installée à Paris et à Lyon, compte aujourd'hui une équipe de plus de **130 collaborateurs**.

Exemples de réalisations : *Aquarium de Montpellier (34), Bibliothèque multimédia d'Epinal (88), Palais des Sports et des spectacles d'Arnas (69), Extension de l'Ecole polytechnique de Marseille (13).*

www.chabanne-architecte.fr

Contact presse

Emilie Cabaré

Chargée de communication

T 04 72 10 62 60

ecabare@chabanne-architecte.fr



- L'UCPA

L'UCPA a été choisi par la ville de Marseille pour animer et gérer l'équipement du Palais de la Glisse et de la Glace

Une Association Loi 1901 à but non lucratif

L'UCPA - l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air - est une union d'associations unique en France. Elle est administrée par les pouvoirs publics dont le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, les collectivités territoriales ainsi que les grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les principales fédérations de sports de plein air et des ministères de tutelle et notamment le ministère de la jeunesse et des sports.

Un même projet depuis sa création

Depuis sa création, en 1965, elle poursuit un projet humaniste, social et citoyen : rendre accessibles les sports de plein air au plus grand nombre de jeunes, dans les meilleures conditions de sécurité et de pratique, tout en favorisant la découverte de soi et des autres. En 45 ans, elle a accueilli près de 9 millions de jeunes dans le cadre des vacances sportives.

L'UCPA développe depuis près de 10 ans à Marseille et en région PACA des dispositifs d'animation, de prévention et d'éducation à la citoyenneté par l'activité sportive en lien avec le mouvement sportif et les acteurs sociaux et de jeunesse. Elle développe l'accès aux loisirs sportifs et aux vacances des jeunes en difficulté sociale. En 2008, près de 7000 jeunes de 8 à 16 ans inscrits en centre social ont effectué des stages gratuits d'initiation aux sports de plein air dont de la voile sur la base de la Pointe Rouge. Près de 2000 jeunes ont participé à des séances de découverte de tir à l'arc, voile et kayak sur les plages du Prado et de Corbières grâce au dispositif créé de la ville de Marseille.

En partenariat avec la Ville de Marseille, et au départ du centre municipal de voile du Roucas, l'UCPA propose des loisirs sportifs de proximité ouvert pour tous en proposant une palette d'activité sportive de plein air : des stages d'initiation, de perfectionnement à la voile et des mini croisières sur voilier habitable.

Trois domaines d'activités

Les vacances sportives pour les jeunes de 6 à 39 ans, en France comme à l'étranger, sur les centres, lors de croisières ou de séjours itinérants. 220 000 jeunes, dont 87 000 mineurs, sont ainsi accueillis chaque année sur 140 sites de pratique.

Les loisirs sportifs de proximité ouverts à tous, dès 3 mois et sans limite d'âge, à pratiquer près de chez soi ou sur son lieu de vacances. Plus d'une quarantaine d'activités sportives sont proposées avec ou sans abonnement, pour une heure, une semaine ou à l'année.

La formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation, pour tous ceux qui souhaitent faire de leur passion un métier. UCPA Formation accueille ainsi tous les ans 1 600 jeunes en formation professionnelle et dispense 410 000 heures de formation.

Quelques chiffres clés

- Plus de 40 équipements animés et gérés pour le compte de collectivités territoriales
- 600 emplois créés (CDI) depuis 2006, dans le cadre des marchés de délégation de service public
- 1 million heures de loisirs sportifs encadrés chaque année
- 90 000 jeunes bénéficiaires d'actions de solidarité
- 70 activités sportives dans 80 destinations

Contact presse :

Laurence Leplat

01 45 87 46 45

lleplat@ucpa.asso.fr

Contacts presse

Attachées de presse

Charlène Grimaud : 04 91 14 64 76
cgrimaud@mairie-marseille.fr

Stéphanie Laurin : 04 91 14 64 77
slaurin@mairie-marseille.fr

Responsable du Service Presse

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 23
cferraro@mairie-marseille.fr